



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan autisme

Question au Gouvernement n° 771

Texte de la question

PLAN AUTISME

M. le président. La parole est à M. Julien Borowczyk, pour le groupe La République en marche.

M. Julien Borowczyk. Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, en France, 1 % de la population serait atteinte de troubles autistiques et 5 % de troubles neuro-développementaux. Ces chiffres impressionnent.

Par ailleurs, il faut aujourd'hui 446 jours entre une demande de diagnostic et la réponse du centre autisme. Or, chacun sait que la prise en charge et le repérage précoces sont essentiels pour l'enfant, afin d'éviter tout sur-handicap et pour lui offrir la chance d'un meilleur développement.

Hier avait lieu la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme : si nous portons tous ici, dans l'hémicycle, ce ruban bleu, c'est pour rendre hommage aux personnes autistes et à leurs familles (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Madame la secrétaire d'État, les attentes de toutes ces personnes sont importantes : elles souhaitent une stratégie véritablement nouvelle de prise en charge des troubles autistiques, qui doit renforcer le repérage et améliorer la formation des soignants afin d'assurer un dépistage précoce des troubles autistiques.

Cette nouvelle stratégie doit également se donner les moyens d'une démarche inclusive dès le plus jeune âge, grâce à un accompagnement individuel renforcé. Enfin, elle devra, plus que jamais, placer la personne atteinte d'autisme et sa famille au cœur du dispositif, afin de garantir un parcours personnalisé.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous donner les lignes directrices de la nouvelle stratégie que vous souhaitez développer dans le cadre de la prise en charge et du repérage des troubles autistiques dès le plus jeune âge ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur plusieurs bancs du groupe UDI-Agir.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Monsieur le député, c'est un fait que les délais d'attente pour un diagnostic sont inadmissibles : 446 jours, alors même que nous savons combien les interventions précoces permettent d'infléchir favorablement le cours de la vie des enfants autistes et de leurs familles. C'est d'autant plus inadmissible qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'un dispositif stabilisé pour mettre en œuvre ces interventions précoces.

Les médecins, les pédiatres, doivent pouvoir se réapproprier le repérage. Pour cela, il faut s'engager résolument

dans la formation initiale et continue – mais pas seulement : il faut doter les professionnels des outils nécessaires. Nous devons nous appuyer sur les outils de prévention, notamment sur ceux qui viennent d'être rendus publics par Agnès Buzyn dans le cadre du plan national de santé publique.

Trop souvent, les signes d'alerte sont ignorés ou minimisés. Or, ils doivent être pris au sérieux. C'est là précisément tout le sens qu'il y a à parler des troubles du neuro-développement, afin d'améliorer la situation du plus grand nombre possible d'enfants.

Enfin, la place de ces enfants est à l'école de la République.

Mme Barbara Pompili. Très bien !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. À trois ans, âge de l'entrée à l'école maternelle, ces enfants doivent avoir été repérés et accompagnés. Ils doivent entrer à l'école, et le faire par la même porte que tous les enfants de la République. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

La nouvelle stratégie que nous avons conçue avec les familles, les personnes concernées, les professionnels et les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur vise à répondre à leur demande d'un parcours scolaire et universitaire fluide. Nous devons donc changer de paradigme dans l'organisation générale de nos services pour servir cette ambition.

N'oublions pas que l'ampleur des besoins peut être très variable selon les enfants. Il faudra donc mettre en œuvre des réponses et des accompagnements aussi intenses que nécessaire, en appui aux équipes pédagogiques, au sein de l'école.

Enfin, vous l'aurez compris, les personnes et les familles sont le fil rouge de cette stratégie. Il est temps de leur faire confiance quand elles donnent l'alerte, pour co-construire les réponses à apporter. À chaque étape, il faudra les soutenir et les accompagner. C'est toute l'ampleur de l'ambition qui sera révélée par le Premier ministre le 6 avril prochain. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 771

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 avril 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 avril 2018](#)